

Compte-rendu atelier 4 Leader
Economie et formation
mardi 26 mai 2015 – 18h00
Mairie de Souain Perthes lès Hurlus

Liste des participants

Nom	Prénom	Fonction	Présence
CHARLES PAILLET	Elodie	Stagiaire auprès de la CC de Suipe et Vesle	Présente
CHERRIER	Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons en Champagne	Présent
CHOLLET- KOVACS	Marie- France	CESE Châlons – Conseillère municipale de Moncetz - Longevas	Excusée
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC ¹	Présent
COURTIN	Christophe	Moulin Courtin	Excusé
DE GRAMMONT	Jean-Marie	Maire de Souain Perthes lès Hurlus	Présent
GODART	Pauline	Assistante d'études - AUDC	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Excusée
HORY	Jean- Claude	CDL ² Pays de Châlons	Excusé
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Excusé
LOPEZ	Margaux	Chargée d'urbanisme et développement économique – CC de Suipe et Vesle	Présente
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
PERARD	Nathalie	1ere adjointe de Souain Perthes lès Hurlus	Présente
SAUSSUS	Grégoire	Directeur Général Adjoint à l'Aménagement, au Développement, et à l'Environnement – Ville de Châlons	Excusé
THILLY	Jean-Paul	Maire honoraire de Saint Etienne au Temple	Présent
VERNET	Renaud	CESE ³ Châlons - Directeur Agence51	Excusé

¹ Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

² Conseil de Développement Local

³ Conseil Economique Social et Environnemental

Tour de table

Jean-Marie De Grammont présente la commune de Souain Perthes lès Hurlus, qui compte actuellement 220 habitants, en dénombrait 130 vers 1980 et en espère 250 d'ici 5 ans (une zone pavillonnaire est en construction). Le territoire communal compte 1200 hectares en cultivés, par 4 exploitants agricoles de la commune et 35 exploitants agricoles de l'extérieur. Le village compte un café routier, un artisan qui remet en état des véhicules, un artisan spécialisé dans la rénovation de l'habitat, une agence de communication et trois ou quatre auto-entrepreneurs. La zone d'emploi couvre Suippes, Châlons, Reims et Mourmelon. Des familles de militaires reviennent s'installer sur la commune. Il n'y a plus d'école à Souain depuis 1970, le village est servi par un regroupement avec Jonchery-sur-Suippe. Les deux villages de Souain et Perthes les Hurlus furent détruits pendant la guerre 14-18, Souain fut rebâti, Perthes les Hurlus ne le fut pas, son territoire intégré au camp militaire de Suippes.

Jean-Paul Thilly présente la commune de Saint Etienne au Temple, qui compte 820 habitants, 7 exploitations agricoles + deux sites de maraîchage : un site de cueillette et une maraîchère en bio. A noter que la culture et la vente d'asperges sont intégrées à l'une des exploitations. Une des autres exploitations comprend un élevage bovins / vaches laitières et dispose de 3 chambres d'hôtes.

La commune dénombre également des artisans dont un menuisier, un maçon, et des activités de :

- placage (cloison sèche)
- matériel de boulangerie
- machinisme agricole
- coiffure à domicile

Le village a une école avec 135 élèves dont une trentaine vient de Cuperly. Saint Etienne fait partie de la communauté d'agglomération de Chalons depuis 2004.

Introduction

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le point sur le diagnostic du territoire du Pays de Châlons dans les domaines de l'économie, le commerce, l'artisanat, l'emploi, l'enseignement et la formation.

Le diagnostic proposé est issu d'une synthèse des documents stratégiques disponibles actuellement : la charte de développement durable du Pays, le rapport de présentation du SCOT⁴ du Pays, les travaux du CRSD⁵, le diagnostic Agenda 21 de l'agglomération de Châlons.

De ce diagnostic il faut tirer et hiérarchiser des enjeux, qui permettront d'identifier ensuite des opérations éligibles à Leader.

Ce travail d'identification d'opérations fera l'objet d'une autre réunion le 30 juin.

La même méthode est suivie pour les autres groupes de travail : Atelier 1 Services à la population, Atelier 2 Attractivité et Atelier 4 Economie / formation.

La candidature du Pays doit être déposée à la Région avant le 30 octobre 2015.

Rappel : qu'est-ce que Leader et comment ça marche ?

Leader est un dispositif européen qui associe la gestion de fonds européens issus de la PAC⁶ à une méthode de développement local, basée sur une démarche ascendante. L'enveloppe financière est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus des collectivités et de personnes privées représentatives du territoire et compétentes au regard de la stratégie définie par le territoire.

Le Pays organise actuellement une concertation pour déterminer cette stratégie, en s'appuyant notamment sur les personnes impliquées dans le Conseil de développement du Pays et dans le CESE de la Ville de Châlons-en-Champagne. La démarche est ouverte à toute personne qui souhaite s'impliquer dans le développement de son territoire.

⁴ Schéma de COhérence Territoriale

⁵ Contrat de Redynamisation des Sites de Défense

⁶ Politique Agricole Commune

Les opérations qui pourront être éligibles à Leader doivent avoir un caractère innovant, intégré et multipartenarial.

En Champagne 18 territoires sont candidats à Leader, pour une enveloppe globale de 21 000 000 €, qui sera répartie entre les territoires retenus selon des critères qui ne sont pas connus à ce jour.

Analyse Commerce, artisanat et démographie d'entreprises

L'analyse par Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) est une méthode de diagnostic de territoire qui est fortement conseillée par l'Europe et donc par la Région pour préparer la stratégie Leader.

Il est demandé aux participants de questionner les éléments de l'AFOM, de les modifier si nécessaire et de les valider ensuite.

Au regard du diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Commerces

Il existe encore à Suippes trois commerces alimentaires, une boulangerie à Sommepy.

Le problème se pose pour la restauration et l'hôtellerie : il n'y a pas suffisamment d'offre, notamment pour la clientèle touristique qui vient pour les sites de la grande guerre. Même pour les besoins de la population locale et salariée, l'offre en restauration est trop limitée. La plupart des restaurateurs seraient double-actif. Les propriétaires n'ont pas les moyens de faire les mises aux normes nécessaires pour proposer une restauration plus élaborée.

Il y a le fonds FISAC⁷ qui existe, qui est utilisé par les entreprises mais qui ne répond pas à tous les besoins.

Eric Cherrier indique que + de 80% du chiffre d'affaires des ménages est réalisé dans les commerces de + de 300 m². La zone d'activité de la Croix Dampierre est le 2^e centre-ville de Suippes, en terme d'activité économique.

Le projet de Brico-marché à Suippes n'a pas abouti, du fait de la trop grande proximité avec Châlons.

A côté de cela, l'Intermarché de Courtisols se déplace et s'agrandit (toujours à Courtisols).

Il reste du commerce ambulancier : un boulanger passe encore à Souain ainsi que l'épicerie Weber. Un Boulanger passe également à Saint-Etienne-Au-Temple, il vient de Vadenay où il a sa boulangerie, de même qu'un pizzaiolo toutes les semaines et un fabricant de pâté-croûte tous les quinze jours.

Attractivité du territoire et profil des entrepreneurs

Globalement c'est difficile de faire venir des gens de l'extérieur pour développer une entreprise, le territoire n'est pas assez attractif. En même temps, les candidats entrepreneurs n'ont souvent pas le bon profil et ne tiennent pas longtemps. Les porteurs de projets craignent les contraintes administratives, ils peuvent manquer de motivation, les locaux disponibles ne sont pas identifiés, le stationnement est parfois compliqué.

Il n'y a pas sur le territoire du Pays de démarche de GPEC⁸ territoriale.

Création – reprise - transmission

Les efforts des élus locaux pour accueillir des entreprises restent vains : à Sommepy, la commune avait mis à disposition un bâtiment, ça a déjà changé deux ou trois fois de propriétaire. A Vienne-le-Château, les élus cherchent désespérément un commerçant dans le centre : la mairie est prête à faire les travaux. Idem à Valmy, Givry-en-Argonne. Et puis ce n'est pas la vocation de la collectivité de soutenir un commerce qui risque de fermer.

Pour faciliter la reprise des commerces, il serait utile de faire une information aux propriétaires de commerces de l'intérêt d'une mise aux normes.

⁷ Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce

⁸ Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

Eric Cherrier précise que la mise aux normes n'est pas forcément synonyme de grosses dépenses ou contraintes, il faut démocratiser la question. Il y a même des possibilités de dérogation pour raisons économiques.

La communauté de communes de Suippe et Vesle travaille sur l'identification de locaux et de parcelles disponibles pour les porteurs de projets. Ce serait utile de créer une base de données. Eric Cherrier nuance : ça peut être un levier mais ce n'est pas l'essentiel : l'essentiel c'est la rentabilité.

La Communauté de communes de Suippe et Vesle apporte un 1er contact au porteur de projet qui veut créer une entreprise, l'aide à identifier un lieu pour s'installer : c'est difficile de trouver des lieux sur Suippes, les locaux ne sont pas assez grands, le stationnement manque.

L'objectif c'est la densification du commerce plus que la création. Il faut voir le contexte actuel : en ce moment ce n'est pas favorable, ni pour la transmission ni pour la reprise. Les zones autour de Châlons sont très concentrées : il ne reste que les miettes pour les bourgs centres et les villages, la rentabilité économique est très aléatoire.

Commerce de proximité et multi-service

Il faut travailler sur les niches qui existent sur notre territoire : le commerce de proximité, les services courants dans les bourgs-centres. Il y aura toujours besoin d'un minimum de services, Internet ne fait pas tout, c'est le commerçant qui fera la différence + la volonté de la population locale d'adhérer et de consommer local.

On ne pense pas assez aux personnes âgées qui ont besoin de ce type de services, on ne pense pas au multi-service. Eric Cherrier précise qu'on peut calculer le marché théorique, mais on a des coefficients d'évasion énormes en bourgs-centres. Il faut faire attention quand on parle de consommateur : il n'y a pas de consommateur type, mais plein de consommateurs et ça rajoute à l'évasion commerciale.

Sur ce territoire, on n'est pas suffisamment loin de tout pour que le multi-services fonctionne. C'est une problématique à réfléchir à l'échelle Châlons / Reims / Epernay et là où la densité d'habitants en campagne est très faible.

On peut saisir aussi de nouveaux modes de financement, comme le crowdfunding (financement participatif).

Consommateur responsable

Les gens sont les premiers à se plaindre lorsqu'un commerce du village disparaît, alors qu'ils n'y ont jamais mis les pieds. Il faut une prise de conscience de l'intérêt de faire vivre les commerces locaux. Aujourd'hui, en milieu rural, il n'y a pas plus de 10% des habitants qui font du jardinage : et les autres vont tous remplir leurs caddies de fruits et légumes dans les grandes surfaces... il y a un potentiel pour du maraîchage local.

Relais de services publics (RSP)

Il faut nuancer quand même : à Suippes il reste la poste et la perception, on n'est pas dans le désert complet.

Il y a une sorte de dérive au niveau du RSP, qui fait beaucoup d'accompagnement social en plus de la fourniture de service public. Mais il est extrêmement utile à la population locale.

AFOM Commerce, artisanat et démographie d'entreprises – validée suite à la discussion

ATOUS	FAIBLESSES
<p>- Le territoire est bien pourvu en commerces, puisqu'il en compte 7 pour 1000 habitants</p>	<p>- Plus de la moitié des communes du SCoT ne dispose d'aucun commerce</p>
<p>- 96 % des surfaces commerciales de plus de 300m² sont concentrés dans la CAC, qui regroupe 74 % de la population</p> <p>- Suippes et Mourmelon-le-Grand – et dans une moindre mesure Courtisols et Pogny – constituent des polarités commerciales secondaires</p> <p>- L'amélioration du taux d'encadrement commercial renforce l'attractivité de l'agglomération</p> <p>- La zone de chalandise de l'agglomération et du pays, limitée pour les produits courants s'étend sur les arrondissements voisins pour les produits anomaux</p> <p>- Le niveau d'activité des pôles commerciaux de Mourmelon et Suippes a nettement augmenté entre 2005 et 2008</p> <p>- la volonté des élus et des instances locales d'accompagner les entreprises</p> <p>- le maintien du commerce ambulant et du commerce de proximité en milieu rural</p>	<p>- L'aire d'attraction de l'équipement commercial de l'agglomération est étendue mais peu densément peuplée (moins de 810 habitants par communes)</p> <p>- La zone de chalandise a tendance à perdre des habitants</p> <p>- L'offre est inégalement répartie et le secteur Sud comporte peu d'équipements commerciaux</p> <p>- La desserte des zones commerciales repose principalement sur la voiture</p> <p>- La croissance du parc d'établissements sur la période 2004-2006 est faible</p> <p>- la manque d'attractivité de certaines zones du Pays qui n'attirent pas les entrepreneurs</p> <p>- la rentabilité fragile des commerces en dehors du pôle urbain de Châlons</p>
<p>- L'artisanat représente près de 30 % de l'économie du pays en nombre d'établissements</p> <p>- Une dynamique de création d'entreprises particulièrement développée existe sur le territoire</p>	<p>- En moyenne, disparition d'un établissement artisanal sur deux avant son 5^e anniversaire</p> <p>- Le vieillissement des chefs d'entreprises pose la question de la transmission</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>- La création et le renforcement en milieu rural de lieux multi-services ou Relais de Services Publics sous certaines conditions</p> <p>- le crowdfunding</p> <p>- la notion de responsabilité du consommateur</p> <p>- le potentiel touristique du territoire qui peut contribuer à alimenter les commerces locaux</p> <p>- la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale</p>	<p>- l'évasion commerciale dans les bourgs-centres et en milieu rural</p>

🔗 ENJEUX validés, suite à la discussion :

- Le rééquilibrage géographique de l'offre commerciale, en cohérence avec les bassins de vie et l'armature urbaine du territoire
- la capacité à identifier, faire venir et fixer sur le territoire des profils d'entrepreneurs qualifiés, compétents, travailleurs et motivés
- la rentabilité des commerces en milieu rural
- le renforcement des commerces de proximité
- l'attractivité des pôles commerciaux existants
- le renforcement de l'accessibilité des commerces par le développement des transports en commun et modes doux
- L'attractivité résidentielle des zones de chalandise
- La transmission et la reprise des entreprises artisanales et commerces
- La pérennisation des entreprises nouvellement créées et le soutien aux entreprises existantes

Le potentiel de consommation des militaires et des touristes

Sur place : les militaires, en fait il n'en reste pas tellement : une fois qu'on enlève ceux qui sont là pour Vigie Pirate ou pour des opérations extérieures : le potentiel est théorique, ce ne sont pas forcément des consommateurs présents. Il y a aussi beaucoup de célibataires géographiques, qui partent rejoindre leurs familles (et consommer ailleurs).

En plus il y a déjà eu des études sur le potentiel économique des militaires : ils ont peu de liens avec la production locale, ils ne font pas vivre le tissu local.

Le touriste consommateur : il est présent, il ne faut pas le négliger, mais il est diffus.

Et quid de l'employabilité des militaires en fin de carrière ? Est-ce qu'il y aurait des profils pour la reprise d'entreprise ? Pas sûr, c'est une fausse bonne idée.

Jean-Marc Choné indique qu'il existe une sorte de pôle emploi militaire, il faudrait coopérer.

Services à l'entreprise

Les participants estiment qu'il n'y a pas de développement à faire là-dessus : le jour où il y a quelqu'un qui se lance, tout le monde est prêt à l'aider, pas besoin de créer autre chose.

M. Thilly explique qu'il existe le Portail Pôle Emploi à destination des Maires. En début de mandat Pôle Emploi communique un Identifiant et un mot de passe provisoire pour pouvoir se connecter tous les mois afin de suivre l'évolution de la situation sur le territoire communal. Auparavant, cette information était transmise sous format papier sous pli « confidentiel » à destination du maire. Il est possible de consulter la liste des demandeurs d'emploi sur la commune, ça peut permettre de repérer des profils et d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver du travail.

Il n'y a pas de politique de l'emploi à l'échelle des communes en tant que telle, même si quand il faut choisir entre deux projets à financer sur une commune, le critère « nombre d'emplois créés » est pris en compte. Eric Cherrier rappelle qu'il faut bien avoir toujours à l'esprit la question de la distorsion de concurrence.

Jean-Marc Choné demande aux participants si le Bronze industriel cherche encore du personnel non qualifié, à une époque il y avait une difficulté de recrutement.

A priori non.

Attractivité

Par rapport à l'attractivité du territoire, la CCI travaille sur une plaquette pour sensibiliser les chefs d'entreprises aux atouts du territoire marnais.

Un moins sur l'attractivité, c'est la question de la mobilité : il y a peu de desserte par les transports en commun du territoire de l'intercommunalité et de Suippes.

Il y a peu de petits logements, type T2 ou T3, peu de locations en général et de location de meublés en particulier : ça n'aide pas à attirer des jeunes qui viennent travailler sur le territoire, ou des médecins par exemple.

En plus les ménages seront tendanciellement de plus en plus petits, donc il va falloir développer ce type de logements + adapter les logements aux personnes âgées.

Agriculture et logistique et aéroport Paris-Vatry

Ce territoire est venu à la logistique plus tard que les autres, on a vu un transfert de l'emploi de l'industrie à la logistique.

Le travail en agriculture s'est simplifié et mobilise moins de main d'œuvre, des créneaux n'ont pas été pris : l'élevage par exemple n'existe quasiment pas.

Pour que l'aéroport se développe, il faut un intégrateur, qui fasse décoller le frêt, la CCI y travaille. La logistique déjà existante sur le Pays s'est déplacée à Vatry, dans l'espoir d'un développement. Il n'y a pas eu « d'effet Vatry » en termes d'emplois. Au niveau des installations aéroportuaires l'emploi créé dépend essentiellement des activités « passager » et « frêt », même si on peut noter que la zone logistique a été considérablement dopée par la vitrine que représente Vatry et peut-être que toutes les entreprises spécialisées ne seraient

pas forcément venues et auraient installé leur plateforme à l'extérieur du Pays de Châlons voire de la Marne.

Sur la biomasse, tout est concentré sur Bazancourt-Pomacle et Arcis-sur-Aube, en circuit fermé. Il n'y a pas d'application locale sur le Pays de Châlons en termes de recherche et développement. La bio-raffinerie ça ne rayonne pas. Le territoire peut juste fournir la matière première. Ce sera complexe de créer quelque chose sur le territoire du Pays. A une époque Audi faisait des tests, mais ils ont ensuite implanté le démonstrateur en Allemagne.

AFOM Economie et emploi – validée suite à la discussion

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> L'armée : un des 1er employeurs du Pays avec un site opérationnel unique en France à Mourmelon-le-Grand et Suippes une PME « pépite » à Suippes : le Bronze Industriel 	<ul style="list-style-type: none"> L'affaiblissement de la fonction administrative de la ville-centre dans le cadre des réformes de l'administration Le départ de l'Armée à Châlons La reconnaissance et la valorisation de l'économie de la défense sont insuffisantes Le peu de militaires qui consomment localement par rapport au nombre théorique de militaires présents
<ul style="list-style-type: none"> Un tissu d'entreprises qui se modernise et s'adapte au contexte de concurrence croissante Une diffusion de l'emploi salarié dans le reste de l'aire urbaine et dans le secteur de Vatry Un accroissement de l'emploi dans les services 	<ul style="list-style-type: none"> L'appartenance du Pays à un contexte régional où l'emploi salarié s'est contracté Un emploi plutôt concentré dans l'agglomération Une diminution régulière du nombre d'emplois industriels Un emploi féminin concentré sur un petit nombre de domaines de façon plus importante que nationalement et régionalement.
<ul style="list-style-type: none"> Le cœur urbain affiche un bon dynamisme et confirme son rôle de moteur du développement économique du pays La tertiarisation du tissu économique se poursuit et les activités productives se maintiennent 	<ul style="list-style-type: none"> L'économie du territoire dominée par le secteur tertiaire et dépendante de la fonction publique Le secteur du transport perd plus d'établissements sur le pays qu'au niveau national L'augmentation des emplois et des établissements économiques concerne principalement le secteur tertiaire et se concentre essentiellement dans la CAC Le Pays connaît un développement économique plus dynamique que son évolution démographique, mais relativement modéré par rapport aux autres échelles de territoire 75 % des emplois sont concentrés sur la CAC, qui représente 74 % de la population
<ul style="list-style-type: none"> Des zones diversifiées et nombreuses dans l'agglomération châlonnaise Le dynamisme de certaines collectivités locales pour développer l'immobilier d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> L'absence de vision globale des zones d'activités à l'échelle du Pays de Châlons Le territoire comporte peu de zones d'intérêt régional sauf dans l'agglomération et dans le Sud du pays autour de l'Aéroport de Paris-Vatry
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> la présence d'écosystèmes potentiels à confirmer et à structurer : transport/logistique/stockage, agriculture, économie de la personne 	

↳ ENJEUX **Economie et emploi:**

- L'accompagnement des mutations et des adaptations du tissu industriel pour favoriser sa pérennité
- L'amélioration de l'attractivité du territoire pour attirer et fixer les entrepreneurs
- La création d'emploi en dehors de l'agglomération de Châlons (pôle urbain)
- Le développement de nouvelles filières pour un emploi non délocalisable, basé sur la valorisation des ressources du territoire du Pays
- La capacité à faire déboucher les activités de valorisation de la biomasse et de R&D des sites à proximité du Pays sur des emplois locaux

Elodie Charles-Paillet indique qu'il n'est pas forcément opportun de créer de nouvelles formations vu le contexte de la réforme territoriale et la fusion des Régions. Il est déjà difficile de savoir quelles seront les formations actuelles maintenues à cette échelle et où elles se situeront. Les universités doivent construire une offre cohérente. Le choix de la ville joue beaucoup dans la décision des étudiants de suivre telle ou telle formation.

En même temps il y a des besoins non satisfaits dans certaines entreprises en termes de formation.

Et la question de l'apprentissage : rares sont les entreprises qui acceptent de prendre des jeunes en alternance. Il y a un vrai problème.

Concernant l'installation de la « ferme du futur », en lien avec le pôle IAR de Reims, il est possible qu'elle rejoigne le site de Bazancourt, avec le risque de déstabilisation des actions actuelles de valorisation de la biomasse et de la formation agricole sur le Pays de Châlons : quid du maintien de la foire à Châlons, des formations du lycée de Somme-Vesle ?

Il faudrait avoir l'avis des acteurs économiques sur la question.

<http://cdurable.info/LaSalle-Beauvais-devoile-les-contours-de-La-Ferme-du-Futur-au-Salon-de-l-Agriculture,2391.html>

AFOM Enseignement et formation – validée suite à la discussion

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau d'équipements d'enseignement élevé, la présence d'établissements de renom (CNAC, ENSAM) • un effort de modernisation des établissements, de communication et de valorisation de l'offre d'enseignement (Campus 3000) • Un développement régulier de l'enseignement supérieur • Des formations nombreuses qui permettent une large couverture des besoins de l'activité économique • Une offre intéressante, qui n'existe pas forcément à Reims dans 4 domaines (enseignement, industrie, santé et arts du cirque) • 2200 étudiants • L'offre de formation en matière agricole est large et bien structurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des effectifs dans l'enseignement primaire et secondaire ayant entraîné la fermeture d'établissements notamment dans l'agglomération • Une perception encore insuffisante de la présence étudiante à Châlons-en-Champagne • Une lisibilité insuffisante de l'ensemble de l'offre qui rend difficile l'appréciation de l'adéquation offre/besoins • Les élèves venant de familles d'agriculteurs qui ont un lien avec le territoire sont de moins en moins nombreux • Le départ d'une majorité d'étudiants après leurs études ce qui induit une perte de jeunes talents pour le Pays • Le coût de l'enseignement supérieur par étudiant trop élevé • L'offre LMD peu visible
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de formation professionnelle et une école de la 2^e chance via le centre ALFOR • Des pôles de compétitivité à vocation mondiale Industries Agro-ressources et Matériaux, relativement proches • Des pépinières implantées sur le campus de l'ENSAM qui favorisent la recherche, l'innovation et le transfert de technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de coopération des pôles de compétitivité avec les acteurs locaux du Pays et d'applications locales des activités de recherche et développement • Le manque de débouchés et d'emploi
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • De partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur (ex : URCA et ENSAM) • Des mutualisations entre établissements (ex : locaux de l'IUFM) • Le développement de nouvelles formations professionnelles continues 	<ul style="list-style-type: none"> • L'essoufflement des pépinières • La compétition avec Reims pour la recherche en agro-industrie

↪ ENJEUX Enseignement et formation:

- Le développement des interactions entre l'enseignement supérieur, la recherche et les opérateurs du potentiel économique territorial (entreprises, consulaires, collectivités, etc.)
- Le développement de débouchés locaux en lien avec les formations dispensées sur le territoire
- L'amélioration de l'attractivité du territoire pour fixer les étudiants après leur cursus
- La mutualisation des moyens entre les structures d'enseignement supérieur et les structures de recherche chalonnaises (y compris locaux et enseignants)
- Le maintien des effectifs scolaires du premier et du second degré
- L'amélioration de la cohérence de l'ensemble des formations
- La lisibilité de l'offre de formation de l'agglomération, dans le contexte de la nouvelle région, et par rapport aux autres villes étudiantes locales (Troyes, Reims, etc.), en s'appuyant sur les pôles de formation d'excellence (Arts et Métiers, Arts du cirque, etc.)

Prochaine réunion de l'atelier 4 le mardi 30 juin à 18h, à la mairie de Saint-Hilaire-au-Temple.